

Les infos

Vendredi 17 décembre 2010



UN PLUS DE L'UNITÉ

L'accord salarial 2011 qui vient d'être signé a le mérite de contenir une mesure salariale qui n'est pas ridicule, 500€ ça compte pour ceux, nombreux, qui ont moins en guise de variable et c'est intégré au salaire. S'ajoute une hausse significative des minima garantis par l'accord social qu'il est possible de consulter sur le site intranet CGT. Mais surtout, cet accord rompt avec une logique dangereuse qui s'était installée depuis 2 ans et qui reposait sur la signature d'un seul syndicat, lequel acceptait une dérive réduisant à peu de chagrin la part de l'augmentation de la masse salariale consacrée à la négociation collective des salaires. Cette année, les organisations syndicales ont su tenir une stratégie commune qui a permis d'exiger et obtenir de la direction générale un bémol sur sa politique d'individualisation forcenée des rémunérations. Il faut noter que la loi sur la représentativité y est pour quelque chose, car en 2010, aucun accord ne peut plus être signé par un seul syndicat à la Société Générale.

LES CÉPANOUS

La réunion du CCUES du 16 décembre a été l'occasion d'une non explication sur les conséquences des intempéries. Tandis que la CGT demandait si une directive avait été donnée dans un sens ou un autre, la direction s'évertuait à botter en touche, affirmant

que les directeurs locaux avaient toute latitude de décider si les salariés en retard devaient récupérer ou compenser par un jour de congé lorsqu'ils avaient été empêchés de venir au travail. Qui sont donc les menteurs, ceux qui prétendent exécuter un ordre venu d'en haut ou ceux qui disent ne pas l'avoir donné ? Ce qui est certain, c'est que du PSC de Rennes que nous avons agrafé la semaine dernière au CRCm de Lyon, il n'est pas acceptable que la direction fasse supporter les conséquences des choix qu'elle a faits. C'est elle qui a choisi une organisation qui fait parcourir des distances parfois considérables aux salariés pour rejoindre leur lieu de travail. Comment, lorsqu'on travaille au CRCm de Lyon, situé au cœur de la ville, et qu'on habite à Saint Étienne, rejoindre son poste lorsque tout est bloqué par la neige ? Sans parler de ces Franciliens qui ont passé plusieurs heures dans des RER en panne ! Il n'y a guère que la direction pour y voir l'occasion de flemmarder. L'épisode neigeux n'est pas clos pour autant, qu'on se le dise en haut lieu.

LE MAL NOMMÉ

Ex de la police, le patron de la cellule anti-blanchiment de SEGL/DEO, est connu pour ses écarts. Il fut notamment à l'origine de plusieurs interventions de la CGT dont la dernière portait sur des écarts de langage concernant les relations de la banque avec certains pays. Une nouvelle fois, il franchit la ligne en montrant l'exemple, mais le mauvais. Adia, secrétaire de 9 à 20h a effectué 3 missions consécutives puis a été embauchée sur le même poste, et enfin licenciée pour manque de motivation 13 mois plus tard ! « Jetée en période d'essai » en piétinant le droit du travail qui prévoit que lorsqu'un CDI est signé dans le prolongement d'un contrat d'intérim, ce dernier est inclus dans l'ancienneté et donc la période d'essai. L'affaire n'en restera pas là, car lorsqu'on prétend représenter « la loi », on ne peut s'en affranchir.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
c g t . s g @ w a n a d o o . f r
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT